

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

Référence : Annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982

Echéance de validité de l'attestation : **24/06/2026**

STATION AGREE :

SBC PORT
RUE DES NARCISSES
01460 - PORT

Agrément numérique : 12.24.271.05.1 du 10 janvier 2012 modifié et renouvelé

Je soussigné :

VERIFICATEUR :

CONDEMINE DAVID

Atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation : **90 km/h**

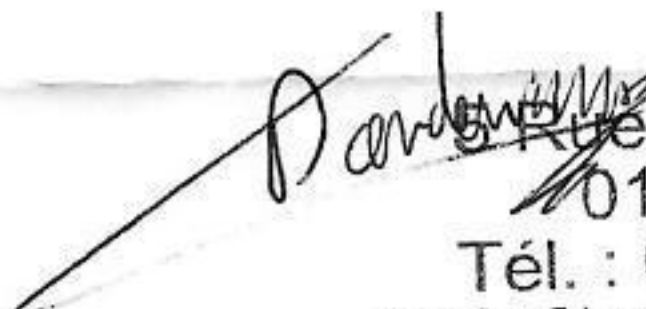
VEHICULE	Marque	VOLVO
	N°série - frappe à froid	YV2XTY0G0LB310830
	Immatriculation	FQ-471-JY
	Type	TRACTEUR

CLIENT	Exploitant	ENTREPRISE ALBERT PELICHET
	Adresse	LIEU DIT LES LONGES 01170 CESSY

Fait à : PORT

Le : 25/06/2025

Signature du technicien : CONDEMINE DAVID

 **S.B.C**
Rue des Narcisses
01460 PORT
Tél. : 04 74 76 02 55
N° de Siret : 435 385 000 00029
N° Agrément : AS 01 et EU 69